



BULLETIN DE PARTICIPATION Concours « Balcons fleuris »

La ville d'Auriol a souhaité relancer son concours « Balcons fleuris » afin de mettre à l'honneur des habitants soucieux de participer au fleurissement de leur commune. Ce concours vise à montrer tout leur savoir-faire, la beauté et l'originalité de leur décoration florale.

Le coupon de participation pourra être déposé à l'accueil de la Mairie jusqu'au 23 juin 2017 ou envoyé par mail à l'adresse : communication.auriol@orange.fr

Règlement

Article 1 – La participation à ce concours est gratuite et réservée aux habitants d'Auriol ; Il n'y a pas de limite d'âge, adultes, enfants peuvent participer. Chaque participation vaut pour un foyer ;

Art. 2 – Les décorations florales doivent impérativement être visibles de la rue ;

Art.3 – Le jury tiendra compte de la qualité, de la quantité de fleurissement et de son originalité ;

Art.4 - Les professionnels n'ont pas le droit de concourir, ce concours est amateur ;

Art.5 – Le coupon d'inscription est à remettre en Mairie à l'accueil jusqu'au 23 juin;

Art.6 - Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury. Ce dernier passera voir les balcons entre le 3 et le 13 juillet;

Art.7 - Remise du prix du plus beau balcon fleuri : pendant les journées du patrimoine des 16 et 17 septembre, à la bibliothèque MR Poggio, espace Plumier ;

Art.8 – La photo du plus beau balcon fleuri sera publiée dans le magazine municipal et sur les supports digitaux de la collectivité (site internet et facebook)

Coupon de participation - A retourner en mairie avant le 23 juin

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Compléments d'information

Précision de l'Etage (si immeuble) : _____

Par la présente, en participant, je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter. J'autorise la collectivité à prendre en photo mon balcon pour parution dans ses supports.